

## DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2024/06

### Objet : « Soutien à 15 projets pédagogiques du second degré »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 13/03/2024 validant la programmation pour l'année 2024,

### DECIDE

#### Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Soutien à 15 projets pédagogiques du second degré** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations pour 15 projets aidées	10 500.00	CD 73 Région	5 250.00 5 250.00
TOTAL	10 500.00	Total	10 500.00

#### Article 2

Le conseil départemental de la Savoie et la Région Auvergne Rhône Alpes seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,  
Le 07 mai 2024

Pour copie conforme

Le Président  
Dominique ESCARON

